

Gérard Pello va expliquer son acharnement pour savoir la vérité

Demain à 14h sur France 2 dans l'émission "Toute une histoire" dont le thème est "Ils ont mené l'enquête eux-mêmes" le docteur Gérard Pello veut la vérité sur cet accident où sa fille Alexia a perdu la vie. Il s'explique dans l'émission devant les caméras.

L'émission "Toute une histoire" présentée par Sophie Davant aura le plaisir de recevoir demain le Beaumontois et docteur Gérard Pello et d'autres invités... 4 dossiers, 3 meurtres et un enlèvement ! Ces invités vont débattre et expliquer que depuis qu'ils ont été confrontés à la disparition ou au

meurtre de leur enfant, ces parents n'ont pas baissé les bras une seconde. Ils se sont lancés corps et âme à la recherche d'indices pour élucider l'affaire. Mais où puisent-ils la force de remuer ainsi ciel et terre ?

Maître Geiger répond à nos quelques questions :

• **A-t-on le droit de mener une enquête sur une disparition ou un crime nous-même ?**

La loi n'interdit pas aux personnes de poursuivre eux-mêmes des investigations. La seule limite, et elle est parfois importante, consiste à expliquer qu'il ne faut pas interférer sur l'en-

quête officielle en cours. On constate souvent que les enquêteurs n'apprécient pas toujours les initiatives des proches de la personne disparue car ils considèrent que parfois ces initiatives perturbent l'enquête officielle. Par contre, lorsque cette enquête officielle est terminée, rien n'empêche évidemment les proches de poursuivre leurs investigations afin d'essayer de faire réouvrir justement cette enquête officielle.

• **Qu'est-ce qui pousse ces personnes à mener l'enquête eux-mêmes ?**

C'est souvent par ce que l'enquête officielle est terminée ou au point mort que les

proches de la victime du disparu se mettent à poursuivre les investigations eux-mêmes. Ils ne peuvent en effet pas imaginer que l'on arrête de rechercher celui qui a disparu.

• **Quel est le rôle exact d'un détective privé ?**

Le rôle du détective privé consiste à poursuivre des investigations mais comme n'importe quel citoyen. Il ne bénéficie pas de plus de droits et ne doit pas violer la loi en poursuivant ses recherches. Il n'a évidemment pas le droit de placer des gens sur écoutes, de s'introduire dans leur domicile, etc. Ces investigations ont la



Demain à 14h sur France 2

même valeur que celle d'un témoin qui sera susceptible donc d'apporter son témoignage dans le cadre d'une enquête en cours ou de demande de réouverture d'une enquête d'ores et déjà classée. LM

Le Petit Journal. Mercredi 11 septembre 2013